

des Princes &c. Juin 1769. 401

Les Mémoires dans lesquels on discutera ces deux sujets , pourront être écrits en Latin , en Flamand , ou en François , ne pourront excéder une demie heure de lecture , & devront être envoyés avant le premier du mois de Septembre prochain , au Sieur Getard , Secrétaire de la Société.

Les Auteurs des Mémoires ne pourront point mettre leurs noms à leurs Ouvrages , mais seulement une Dêvise , & ils devront les accompagner d'un Billet cacheté portant au-dehors la même Dêvise , & renfermant leur nom & leur adresse.

Le mot de l'Enigme du mois passé est la *Petite Verole*.

E N I G M E.

*Convenit ut fratrem cognoscas atque sororem ,
Rerum in naturâ qui sunt sine matre, sed & si
Ex patre sunt uno, non uno nomine : frater
Per campos urbesque ruens se jungit ad omnes ,
Juncta soror nulli vix ambulat ade reclusa :
Delubrum quandoque manè tamen itque reditque,
Auricula surgunt fratri , desuntque sorori.*

Ce qu'on peut traduire ou donner comme le voici.

w Il est bon qu'on connoisse & le frere & la sœur ,

» Que sans mere tous deux sortent d'un même pere ;

w Ils ont sous divers noms un même ministère.

» Le frere court les champs , la ville avec ardeur.

» Mais